

## Résumé de l'Asbestattest pour les futurs acquéreurs

- Adresse du bien : Villalaan 60, 1630 Linkebeek
- Numéro d'attestation : 20250508-000313.000
- Date d'émission : 8 mai 2025
- Valable jusqu'au : 8 mai 2035 (sauf modification de la situation)

- Conclusion principale : NON-ASBESTVEILIG (non-sûr au regard de l'amiante)

Un matériau contenant de l'amiante a été identifié :

- Conduit de fumée en ciment (contenant du crocidolite)
- Localisation : toiture (plan 1.6)
- Risque : faible, mais légèrement endommagé et exposé à l'air libre

### ■■ Obligations légales de l'acquéreur :

#### 1. Prise de connaissance :

- Le document doit être remis et accepté par l'acheteur avant la signature du compromis.

#### 2. Pas d'obligation immédiate de retrait :

- Mais l'acheteur est responsable de la gestion sécurisée du matériau identifié.

#### 3. En cas de travaux :

- Un examen destructif complémentaire est recommandé.
- Le retrait du matériau devient obligatoire si accessible ou si l'état se détériore.

#### 4. Délais fixés par la législation flamande :

- Avant 2034 : retrait obligatoire des matériaux amiantés à risque et facilement accessibles.
- Avant 2040 : retrait ou gestion sécurisée de tout autre matériau contenant de l'amiante.

- Plus d'infos : [www.asbestinfo.be](http://www.asbestinfo.be)

Ce résumé ne remplace pas l'attestation officielle mais en facilite la compréhension pour un futur acquéreur.